



© DG Trésor

Lettre économique d'Égypte

N° 90 – Novembre 2018

Chers amis lecteurs,

Ce mois-ci, l'actualité du service économique a été dominée par l'organisation de la visite du MEDEF et du Forum franco-égyptien de la santé. Ce n'est pas que l'organisation de ces événements ait en soit été un défi particulier à relever, c'est en fait parce que pour la première fois nous avons pu exposer publiquement à nos amis égyptiens que la santé était un secteur d'excellence pour nos entreprises, avec plusieurs de ses fleurons déjà installés en Égypte. Investir et produire, servir le marché égyptien et exporter, devenir des partenaires de l'Égypte dans un moment clé de son histoire : la réforme du secteur de la santé. La France veut être de cette partie. Nous avons conscience que se joue un événement historique pour l'Égypte avec la réforme de l'assurance maladie universelle, la réforme pharmaceutique et la modernisation du secteur hospitalier. Le Président Al Sissi a fait de la santé l'une des priorités de son second mandat : la France veut accompagner l'Égypte dans la mise en œuvre de cette priorité. Mais accompagner l'Égypte, ce n'est pas seulement déployer des programmes de coopération utiles et nécessaires, c'est aussi faire de nos entreprises des acteurs de ces changements en leur permettant de développer leurs productions, d'apporter l'innovation dont le pays a besoin dans ce secteur, et devenir elles-aussi des partenaires des autorités égyptiennes et pas seulement des fournisseurs. Les médias égyptiens ont largement fait part de ce moment Français dans la santé : à nous de ne pas décevoir l'Égypte et de maintenir la flamme allumée.

Un autre sujet a dominé l'actualité économique : le FMI a achevé fin octobre sa quatrième revue du programme. Il constate l'amélioration continue de la situation macroéconomique du pays, grâce aux efforts de réformes du gouvernement. La consolidation budgétaire en cours depuis plus de deux ans a permis de dégager pour la première fois un excédent primaire. Les réformes structurelles mises en place ont permis à l'Égypte d'échapper à la crise des émergents. Pour autant, tout n'est pas fini, et un long chemin reste à parcourir pour transformer la stabilisation macroéconomique en résultats économiques durables : les récents classements de l'Égypte (Doing Business et compétitivité) nous rappellent que si une amélioration est désormais visible, le pays est encore loin dans les classements. L'effort de réformes pour améliorer l'attractivité du pays doit être maintenu. C'est bien d'ailleurs le sens des conclusions du FMI qui insiste sur les réformes encore nécessaires pour affirmer la place du secteur privé dans l'économie.

Bonne lecture,

Jérôme Baconin

Chef du Service Economique

[AU SOMMAIRE]

1. L'Égypte gagne huit places au classement Doing Business 2019, au 120^{ème} rang
2. Le FMI achève sa quatrième revue du programme de réformes
3. Compte rendu du forum économique franco-égyptien de la Santé
4. Lancement du « Groupe Santé » des entreprises françaises en Égypte
5. Les apports de la loi 182/2018 sur les Contrats Publics
6. Brèves et indicateurs économiques



Politique économique

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr

L'Égypte gagne 8 places au classement Doing Business 2019, au 120^{ème} rang

La dernière édition du rapport Doing Business classe l'Égypte au 120^{ème} rang sur 190 en progression de 8 places par rapport à l'édition précédente où l'Égypte se classait au 128^{ème} rang. On relèvera que l'Égypte qui se trouvait il y a un an devant Djibouti (154^{ème} rang) est désormais derrière cette entité qui affiche la plus importante progression de la région passant au 99^{ème} rang. Si la plupart des pays de la région ANMO subissent des variations (progression +10 des EAU, de +4 du Bahreïn, +9 du Maroc, régression -8 d'Oman, -9 du Liban), **l'Égypte est distancée par la majorité de ces voisins** (EAU 11^{ème}, Maroc 60^{ème}, Bahreïn 62^{ème}, Oman 78^{ème}, Tunisie 80^{ème}, Qatar 83^{ème}, KSA 92^{ème}, Koweït 97^{ème}, Jordanie 104^{ème}) à l'exception du Liban, de l'Irak, de la Syrie et du Yémen.

Ce score est encourageant mais il ne permet à l'Égypte que de revenir à son classement de 2017 (122^{ème}) alors qu'elle affiche toujours une forte ambition, voulant d'ici à 2020 passer à la 90^{ème} place.

L'Égypte progresse sur cinq des dix critères retenus pour l'élaboration du classement. Les améliorations concernent : **l'obtention de prêt** (90 au 60^{ème} rang), la **protection des actionnaires minoritaires** (114 au 81^{ème} rang entre 2017 et 2018 puis 81 au 72^{ème} rang entre 2018 et 2019), la **résolution de l'insolvabilité** (115 au 101^{ème} rang) ainsi que le **paiement des taxes et impôts** (167 au 159^{ème} rang). Le rapport souligne l'amélioration des procédures relatives à la **création d'entreprises** mettant en avant la suppression de l'obligation d'obtention d'un certificat bancaire ainsi que la mise en place d'un guichet unique. Pour autant, cette amélioration qualitative ne se traduit pas par une progression dans le classement (103 au 109^{ème} rang) qui reste relatif à la performance d'autres pays. **Elle reste également encore loin du classement affiché en 2016, lorsque l'Égypte occupait le 39^{ème} rang.**

Pour trois critères, le classement est stable (exécution des contrats : 160^{ème}) ou en léger recul d'une à deux places (obtention des permis de construire : 68^{ème} et commerce transfrontalier : 171^{ème}). **Le principal grief fait à l'Égypte est l'alourdissement du coût des procédures d'enregistrement des propriétés**, qui impacte négativement plusieurs critères et provoque une perte de 6 places au classement au 125^{ème} rang.

Une volonté politique de réformes dont les effets tardent encore à se ressentir, tandis que le climat des affaires reste tendu.

L'Égypte a entrepris ces deux dernières années de grands efforts pour améliorer le climat des affaires. **La loi sur les modalités de création d'une « société à une personne »**¹ sur le modèle de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée française a un objectif de simplification de fonctionnement et constitue une alternative intéressante à la succursale.

La réforme des procédures collectives² s'inscrit également dans cette logique de favorisation des investissements et des affaires en mettant en place deux nouvelles procédures de conciliation et de restructuration des entreprises tout en allégeant les sanctions prévues en cas de faillite.

	DB 2019	DB 2018
Classement	120	128
Création d'entreprises	109	103
Obtention des permis de construire	68	66
Accès à l'électricité	96	89
Enregistrement des propriétés	125	119
Obtention de prêts	60	90
Protection des actionnaires minoritaires	72	81
Paiement des taxes et impôts	159	167
Commerce transfrontalier	171	170
Exécution des contrats	160	160
Résolution de l'insolvabilité	101	115

¹ Loi No. 4 de 2018 promulguée le 16 janvier 2018 et amendant la loi sur les sociétés de 1981

² Loi No. 11 de 2018 promulguée le 19 février 2018 qui remplace le chapitre dédié aux procédures collectives dans la loi du commerce No. 17 de 1999



Lettre économique d’Egypte n°90 – Novembre 2018 © DG Trésor

De même, le 18 mai 2018, un décret¹ organisant le **programme de privatisations** concernant 23 entreprises publiques a été publié avec un lancement initialement prévu fin 2018 et qui a été reporté en 2019. Ce dernier exemple est symptomatique d’une situation où la volonté politique existe mais la mise en place concrète reste difficile.

Ces réformes entreprises tardent à produire leur effet et la réalité vécue par les entreprises est souvent différente du discours ouvert des autorités au plus haut niveau de l’Etat. Or, l’exercice *Doing Business* vise à mesurer la réglementation des affaires ainsi que leur application effective sur le terrain.

D’une manière générale, **l’insécurité juridique** avec des réglementations très instables et les **lourdeurs bureaucratiques**, contre lesquelles les autorités cherchent à lutter, sont les principaux problèmes rencontrés par les entreprises. Quant au **comportement sur terrain des autorités douanières** et au **remboursement des taxes aux sociétés exportatrices**, ils restent le problème majeur dont se plaignent les entreprises opérant en Egypte. La numérisation des procédures douanières régulièrement évoquée par les autorités est toujours attendue.

Le rapport sur la compétitivité mondiale voit l’Egypte progresser à la 94^{ème} place, mais rester à un niveau encore bas

Publication annuelle du Forum Economique Mondial, le rapport sur la compétitivité classe les économies du monde sur la base de 114 indicateurs visant à mesurer leur niveau de productivité. Ce classement reflète essentiellement la perception du secteur privé. **En 2018, l’Egypte se classe 94^{ème} sur 140 pays, en progression de 6 places** confirmant la dynamique entamée depuis deux ans (115^{ème} en 2016 et 100^{ème} en 2017). Il s’agit d’une des plus importantes progressions parmi les pays de la région ANMO, mais à relativiser néanmoins compte tenu du classement final. En effet, à l’exception du Yémen (139^{ème}), les principaux pays de la région sont mieux classés que l’Egypte (UAE : 27^{ème}, KSA : 39^{ème}, Oman : 47^{ème}, Maroc : 75^{ème}, Liban : 80^{ème}, Tunisie : 87^{ème}, Algérie : 92^{ème}).

Parmi les points positifs où l’Egypte affiche une progression, sont relevés : la **profondeur du marché domestique**, la **capacité d’innovation** qui se serait légèrement améliorée par rapport à l’année dernière, de même que **l’efficacité du cadre juridique du pays** pour le règlement des litiges, tandis que le coût de la création d’une entreprise aurait diminué. La note de l’Egypte concernant l’adoption des TIC s’est également améliorée, cependant à un rythme plus lent par rapport au reste de la région MENA.

En revanche, les points noirs récurrents subsistent : malgré une amélioration soulignée, la **consolidation fiscale** doit être poursuivie et l’inflation demeure élevée, le taux d’épargne reste faible, **le marché du travail est considéré comme inefficent** (rigidité, faible productivité, inadéquation entre l’offre de formation et les besoins du marché du travail, faible taux d’occupation des femmes...), **l’innovation reste peu soutenue**. Enfin, le rapport souligne la **faiblesse du secteur de l’éducation**. Dans le domaine du climat des affaires, le rapport met en exergue l’instabilité du cadre législatif et réglementaire, la corruption et les lourdeurs bureaucratiques.

[Retour sommaire](#)

¹ Décret No. 926 de 2018



Politique économique

Le FMI achève sa 4^{ème} revue du programme de réformes

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr[Voir le communiqué du FMI](#)

Au terme de la quatrième mission de revue de programme effectuée du 18 au 31 octobre, **l'Égypte et le FMI se sont mis d'accord au niveau technique pour le décaissement de la cinquième tranche de 2 mds\$** prévue dans le cadre de la facilité élargie de crédit conclue en novembre 2016. Le conseil d'administration doit désormais approuver le rapport qui permettra le décaissement effectif. Cela porterait le total des décaissements à 10 mds\$ sur les 12 que prévoient l'accord.

Dans un communiqué, Subir Lall, chef de mission, affirme tout d'abord que **la situation économique a continué de s'améliorer en 2018** et souligne :

- **la bonne exécution du programme qui a joué un rôle déterminant dans la stabilisation macroéconomique**, portée par une réduction des déficits jumeaux, une baisse de l'endettement et du chômage et une accélération de la croissance malgré des conditions mondiales moins favorables;
- **la reprise du tourisme et l'augmentation de la production de gaz naturel ;**
- **la bonne conduite du plan d'assainissement budgétaire avec à la clé une situation d'excédent primaire**, la première depuis dix ans. L'objectif d'un excédent primaire équivalent à 2% du PIB a été maintenu pour l'exercice 2018/19. Cela témoigne de la confiance du FMI à l'égard des autorités égyptiennes quant à la bonne exécution budgétaire, en dépit de l'augmentation des prix des carburants notamment. A ce titre, **la mise en place d'un mécanisme d'indexation automatique des prix du carburant** permettra de soulager la pression exercée sur l'exécution budgétaire et une meilleure allocation des ressources pour soutenir les plus vulnérables ;
- **un système bancaire liquide, rentable et bien capitalisé ainsi qu'un niveau sain des réserves de change permettant de faire face au risque de sorties de capitaux auxquels sont confrontés plusieurs pays émergents.**

Il a encouragé **la poursuite de la politique monétaire prudente pratiquée par la Banque Centrale** depuis 2016 (trois augmentations des taux directeurs de 700 pb au total, puis deux baisses de 200 pb quand l'inflation a entamé sa décrue), afin de **contenir d'éventuels effets de second tour de l'inflation**, notamment dus aux augmentations récentes des prix régulés de l'eau, des carburants et de l'électricité. Il a néanmoins constaté une augmentation du taux d'inflation en réaction aux augmentations des prix des produits administrés mais également d'une volatilité accrue des prix des produits alimentaires qui constituent l'essentiel du panier de consommation des foyers égyptiens. Le retour à un taux d'inflation à un chiffre reste un objectif prioritaire et atteignable.

Il a également souligné les efforts entrepris par les autorités égyptiennes pour améliorer le niveau de vie des populations les plus vulnérables au travers des programmes sociaux *Takaful* et *Karama* qui concernent à présent plus de 10 millions de personnes.

Par ailleurs, **le FMI insiste désormais sur les réformes structurelles nécessaires pour permettre au secteur privé de jouer son rôle** : plus de transparence du secteur public, renforcement de l'indépendance et des pouvoirs de l'autorité de la concurrence et d'avantage de transparence dans l'allocation des terrains aux entreprises.

[Retour sommaire](#)



Politique sectorielle

Jérôme Baconin

jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr

Compte rendu du forum économique franco-égyptien de la Santé

Alors que la santé a été présentée par le Président al Sissi comme l'une des deux priorités de son second mandat, avec la réforme de l'éducation, l'offre française dans ce secteur s'est organisée et a pu être présentée aux différentes parties-prenantes égyptiennes lors de **deux journées organisées par le service économique de l'ambassade : le 18 novembre à l'occasion de la venue d'une délégation du MEDEF sur ce thème, et le 19 lors d'un forum économique franco-égyptien sur la santé.**

Co-organisé avec le groupe de presse Al Ahram, qui depuis trois ans collabore avec le service économique pour organiser des conférences économiques franco-égyptiennes et leur assurer une bonne couverture médiatique (2016 : Investissements français en Égypte, 2017 : forum de la ville durable), **le Forum de la santé s'est tenu le 19 novembre.** Il a rassemblé plus de 200 décideurs du secteur de la santé, pré-identifiés par les entreprises françaises du Groupe santé.

Il a été **ouvert par les ministres des investissements et de la coopération internationale, Mme Sahar Nasr, et la ministre de la santé, Mme Hala Zayed,** ainsi que par l'ambassadeur, le chef de la délégation MEDEF, M. Gharbi, et le Fédérateur santé M. Lajonchère. Trois tables rondes ont permis des échanges sur la réforme de l'assurance maladie, le secteur pharmaceutique et des cosmétiques, et le renforcement des compétences.

Le Forum a aussi été l'occasion de dresser un panorama transversal de ce que la France fait et peut faire en Égypte dans le secteur de la santé. Ainsi, l'AFD a pu présenter son action dans ce secteur (santé primaire : 30 M EUR en 2017, aide budgétaire à la réforme de l'assurance maladie : 60 M EUR), comme le Service de coopération et d'action culturelle qui a un programme de rapprochement d'hôpitaux français, formation des infirmières et bourses d'étude. Les entreprises françaises ne sont pas en reste et ont également des programmes de coopération avec le ministère de la santé (Servier, Sanofi, Air Liquide, AXA, ...).

Ce Forum a donné une grande visibilité à l'offre française et a pu mettre en rapport les entreprises françaises présentes avec les décideurs égyptiens. Il a par ailleurs bénéficié d'une **importante couverture presse.** Un numéro spécial bilingue français-égyptien d'Al Ahram hebdo a été consacré au forum et à la présentation de l'offre française.

En parallèle, une délégation du MEDEF s'est rendue en Égypte les 18 et 19 novembre. Composée de douze membres et accompagnée du **fédérateur Santé, M. Lajonchère,** elle a pu rencontrer tous les ministres impliqués dans la réforme en cours, mais aussi et surtout, tous les acteurs de la santé publique et universitaire comme privé, civile comme militaire.

Outre l'identification d'opportunités, on peut retenir de ces entretiens

- **La priorité donnée par l'Égypte à la modernisation du secteur de la santé** et un message clair et maintes fois répété du souhait de **nouer un véritable partenariat avec la France** pour mener à bien ce programme ambitieux.
- D'importants **besoins en formation,** en particuliers des infirmiers et des infirmières et de management d'hôpitaux.
- **Le ministère de l'éducation supérieure et de la recherche,** en charge des 110 CHU du pays, a proposé la mise en place d'un **comité de suivi** pour ce qui concerne les besoins des CHU.



Forum franco-égyptien de la Santé
Egyptian-French Health Forum
منتدى الصحة المصري الفرنسي

19 November 2018
Fairmont Cairo Nile City

GROUPE SANTÉ

France's Value Proposition for Egypt

Under the auspices of:

In partnership with:

Al Ahram Hebdo

[Dossier Al Ahram Hebdo sur la santé](#)

[Retour sommaire](#)



Politique sectorielle

Kévin Besançon

kevin.besancon@dgtresor.gouv.fr

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr



France's Value Proposition for Egypt

Le « Groupe Santé » des entreprises françaises : une démarche de valorisation de l'expertise française en Égypte

Les relations franco-égyptiennes sont basées sur des liens étroits et anciens d'amitié et de respect mutuels. La France est le quatrième partenaire économique de l'Égypte, avec 160 filiales d'entreprises françaises – multinationales et PME - employant plus de 30 000 Égyptiens. Les entreprises françaises sont présentes dans des secteurs clés de l'économie égyptienne, tels que les transports, l'énergie, l'industrie, l'agroalimentaire, la pharmacie, la distribution, la cosmétique et les assurances.

Le secteur de la santé en Égypte est actuellement en pleine mutation avec l'adoption de la loi sur l'assurance maladie universelle en décembre 2017, la réforme hospitalière qui l'accompagne et la loi sur la réforme du secteur pharmaceutique actuellement en préparation. Les entreprises et institutions françaises, déjà solidement positionnées dans le secteur de la Santé, souhaitent à l'occasion de ces réformes ambitieuses accroître leurs coopérations dans un secteur où les défis sont nombreux et l'apport d'expertise étrangère essentiel. **C'est ainsi que l'offre française se doit d'être mieux valorisée au moyen d'une action collective** visant à mieux appréhender les attentes des autorités égyptiennes et y répondre de la façon la plus appropriée et coordonnée.

Dans cette optique, Sanofi Égypte a été à l'initiative du lancement du «Groupe Santé» avec le soutien de l'ambassade de France et avec la participation des principales entreprises françaises du secteur de la santé : L'Oréal, Servier, Danone, Air Liquide, Veolia, AXA, Gide et Efeso. Le « Groupe Santé » poursuit les objectifs suivants :

- **Améliorer le dialogue entre les entités publiques et privées françaises** afin d'assurer une coopération efficace et pérenne entre tous les acteurs français de la Santé.
- **Explorer les synergies entre les entreprises opérant dans le même secteur** afin de fournir des solutions intégrées aux autorités et, si nécessaire, favoriser le développement de partenariat-public-privé pour le déploiement de l'assurance maladie universelle ou la modernisation de l'infrastructure médicale.
- **Augmenter la visibilité et le rôle des entreprises françaises du secteur de la Santé auprès des autorités égyptiennes** afin d'en faire un partenaire stratégique de ces dernières dans le processus actuel de réforme.
- **Participer collectivement aux grands événements institutionnels** (visites officielles, opérations de Business France, réunions d'affaires, etc.).
- **Faire bénéficier à l'Égypte du retour d'expérience internationale de la France en matière de Santé**, en particulier dans le renforcement des capacités des professionnels de Santé égyptiens dans la perspective d'une mise en conformité accrue avec les normes et standards internationaux.

Enfin, pleinement au fait de la loi égyptienne sur la concurrence, le Groupe Santé ne constituera pas un forum pour la coordination des prix des biens et services et ne conduira aucune discussion ou activité susceptible de restreindre de quelque manière que ce soit l'accès au marché et la concurrence. A l'inverse, **son objectif sera de renforcer la concurrence, d'améliorer l'accès au marché, de protéger les droits des consommateurs et de défendre les meilleures pratiques internationales.**

[Retour sommaire](#)

**Actualité juridique**

Salma Ezzat

salma.ezzat@gide.comEAH & Associates in association with
Gide Loyrette Nouel[Egypt | Gide.com](http://Egypt|Gide.com)

Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Economique

Les apports de la loi 182/2018 sur les Contrats Publics

Le 3 Octobre 2018 la nouvelle loi 182/2018 sur les Contrats Publics a été promulguée dans le Journal Officiel en remplacement de la loi 89/1998 sur les Marchés Publics. Elle confère aux marchés publics **une plus grande flexibilité et un plus grand pouvoir d'adaptation à l'environnement économique égyptien actuel.**

La loi 182/2018 définit le cadre juridique pour les différentes modalités de passation des marchés publics de l'Etat égyptien. Son domaine d'application s'étend aux organismes publics concernés au préalable par la loi 89/1998 et prévoit la mise en place de services dédiés aux marchés publics au sein de ces administrations. La loi 182/2018 élargit son domaine d'application à toute entité administrative incluse dans le budget de l'Etat (à l'exception des Fonds de Soins Sociaux).

Le texte décrit la procédure générale d'appel d'offres ainsi que les modalités de contractualisation alternatives : négociation ouverte ou restreinte, appel d'offres restreint, un appel d'offres à deux tours, appel d'offres local, enchères restreintes, enchères locales ou accord direct. **Ces modalités alternatives sont uniquement possibles sur proposition de l'Administration des Contrats** et doivent être fondées par une décision motivée de l'autorité compétente. Cette autorité compétente est soumise à l'obligation de publier l'appel d'offres initié sur le **Portail Electronique des Contrats Publics, nouvellement créé par la loi 182/2018 dans le cadre de la numérisation des procédures administratives.**

La loi 182/2018 prévoit des règles de publication qui varient d'une modalité à l'autre ; tous les appels d'offres doivent être publiés dans le Journal Officiel, mais l'on peut souligner l'obligation supplémentaire de publier les appels d'offres externes et les négociations externes dans un journal international et à travers les ambassades et les consulats.

La loi 182/2018 a introduit un nouveau système d'évaluation des offres, visant à améliorer la transparence des procédures. Désormais, l'évaluation technique et financière des offres est basée sur l'allocation de points pour chacun des critères définis au préalable dans le cahier des charges. **Le contrat public est par la suite attribué au candidat ayant les meilleurs termes et le plus bas prix** (le prix le plus élevé dans le cas des enchères) ou encore le candidat ayant obtenu le plus de points.

Un autre ajout substantiel de la loi 182/2018 par rapport à l'ancien texte est le traitement préférentiel des produits égyptiens dans les marchés publics dont la valeur excède 1 000 000 EGP (conformément à la loi 5/2015 sur le Traitement Préférentiel des Produits Egyptiens dans les Contrats Publics).

Le travail d'adaptation des marchés publics à l'environnement économique actuel reste à être complété par le Règlement d'Application de la nouvelle loi 182/2018 et qui devrait être publié dans les mois qui viennent.

[Retour sommaire](#)

**Brèves et indicateurs**

Tarek Gharib

tarek.gharib@dgtresor.gov.fr**Brèves économiques**

- Les conditions de marché n'étant pas considérées comme favorables, le lancement du programme de cessions d'actifs publics a été reporté au début de l'année 2019.
- La prévision de croissance associée au projet de budget pour l'année fiscale 2019/2020 s'établirait à 6%. L'objectif serait de limiter le déficit public à 8% du PIB.
- Le recours à l'endettement extérieur serait plafonné à 16,73 mds\$ au cours de l'année fiscale 2018/2019, dont 10,51 mds\$ pour faire face aux échéances de la dette extérieure.
- D'après les chiffres publiés par le Ministère des Finances, le déficit public est passé de 74,58 mds d'EGP (soit 1,7% du PIB) au cours des deux premiers mois de l'année fiscale 2017/2018 à 83,91 mds d'EGP (soit 1,6% du PIB) au cours des deux premiers mois de l'année fiscale 2018/2019. Quant au solde primaire, il est passé d'un déficit de 15,38 mds d'EGP (soit 0,3% du PIB) à un excédent de 1,86 md d'EGP (soit 0,04% du PIB) dans le même temps.
- Le *Purchasing Managers' Index* est passé de 47,1 au cours des dix premiers mois de l'année 2017 à 48,7 au cours des dix premiers mois de l'année 2018.
- Calculé en termes nets, le montant des avoirs extérieurs de la Banque Centrale est passé de 36,7 mds\$ (soit 5,6 mois d'importations de biens et services) à la fin du mois d'octobre 2017 à 44,5 mds\$ (soit 6,1 mois d'importations de biens et services) à la fin du mois d'octobre 2018.
- Le montant des recettes dégagées par l'exploitation du Canal de Suez serait passé de 5,5 mds\$ en 2017 (année civile) à 6 mds\$ en 2018 (année civile).
- D'après le Ministre du Plan, la croissance en volume du PIB s'est établie à 5,3 % entre le T1 de l'année fiscale 2017/18 et le T1 de l'année fiscale 2018/19.
- D'après les données publiées par la CAPMAS, le taux de chômage a été ramené de 11,9% de la population active au troisième trimestre 2017 à 10% de la population active au troisième trimestre 2018.
- D'après la Banque Centrale, le montant des transferts d'expatriés est passé de 5,8 mds\$ au premier trimestre de l'année fiscale 2017/18 à 5,9 mds\$ au premier trimestre de l'année fiscale 2018/19.
- Calculée en glissement annuel, l'inflation s'établissait à 17,7 % à la fin du mois d'octobre.
- Standard & Poor's a maintenu à l'identique la note souveraine de l'Égypte (B/B). Elle est assortie d'une perspective "stable".
- D'après le Ministre des Finances, l'objectif retenu pour construire le budget de l'année fiscale 2019/2020 serait de ramener le déficit public à 7 % du PIB et de dégager un excédent primaire qui corresponde à 2 % du PIB.
- La production de gaz s'établissait à 6,68 mds de cf/j à la fin du mois de septembre. C'est son niveau le plus élevé depuis la fin du mois de décembre 2011.

[Retour sommaire](#)



Brèves et indicateurs

Indicateurs économiques

Indicateurs trimestriels		Avril-Juin 2017	Juil-Sept 2017	Oct-Déc 2017	Jan-Mars 2018	Avril-Juin 2018
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		5	5,2	5,3	5,4	5,4
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-8,4	-8,9	-9,8	-9,3	-9,3
	<i>dont hydrocarbures</i>	-1,1	-1	-1,2	-1,2	-0,3
	Balance des services	2,3	2,8	2,5	2,5	3,3
	<i>Revenus du tourisme</i>	1,5	2,7	2,3	2,3	2,6
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,2	1,4	1,4	1,4	1,5
	Transferts privés (nets)	4,8	5,9	7,1	6,4	6,8
	Compte courant	-2,4	-1,6	-1,8	-1,9	-0,6
	Compte de capital et financier	4,4	6,2	4,2	8,6	3
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1,3	1,8	1,9	2,3	1,7
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	8,2	7,5	0,5	6,9	-2,8
	Balance des paiements	2,7	5,1	0,5	5,4	1,8
Indicateurs mensuels 2018		Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	14,4	13,5	14,2	16,0	17,5
	Inflation sous-jacente	10,9	8,5	8,8	8,6	8,9
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	16,75	16,75	16,75	16,75	16,75
	Taux de refinancement	17,75	17,75	17,75	17,75	17,75
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	20,87	20,91	20,63	20,85	20,58
	LE pour 1USD	17,87	17,89	17,88	17,90	17,91
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		44,3	44,3	44,4	44,5	44,5

Notation de la dette souveraine <i>Note, perspective et date</i>	Standard & Poor's	B	stable	13/05/2018
	Fitch	B	positive	16/01/2018
	Moody's	B3	positive	28/08/2018

[Retour sommaire](#)

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique du Caire

Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire

Rédigée par : Jérôme Baconin, Kévin Besançon, Tarek Gharib

Revue par : Isabelle Rose

Version du 28/11/2018